SÈVREMONT

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE

Présents :
Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme BURCH-BOILEAU Christine, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Éric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GABORIT Maryline, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LOISEAU David, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme THIBAUT Nathalie, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :
Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à M. CLAIRGEAUX Éric, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, M. PERAIN Hervé donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, M. SCHMUTZ Alain donne pouvoir à M. MARTINEAU Bernard

Absent(s) :
M. LANOUE Nicolas

Excusé(s) :
Mme BLOUIN Anaïs, Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMET Anne-Claude, M. PERAIN Hervé, M. SCHMUTZ Alain

Secrétaire de séance : M. GUILLOTEAU Bernard

Président de séance : M. ROY Jean-Louis

Point à retirer :
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2021

Point à rajouter :
- Décision modificative

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2021.
Retirée

2 - D01.04.2021 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2020 :

	Sèvremont
Taxe sur le foncier bâti	14,14 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,50 %

Il indique que dans le cadre du dispositif de suppression de la taxe d'habitation (hormis pour les résidences secondaires), la Commune s'est vue affectée la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec le taux voté en 2020 (16,52 %).
Le taux de référence pour la taxe foncière sur les propriétés bâties est donc de 30,66 %.

Il précise qu'un coefficient correcteur communal est mis en place afin que la Commune ne soit pas lésée par la suppression de la taxe d'habitation.

Les produits attendus pour 2021 (sans augmentation des taux) sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1 365 290 €,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 151 575 €,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 45 458 €,
- Allocations compensatrices : 189 774 €,
- Coefficient correcteur : 154 659 €,
- **Total : 1 906 756 € (1 890 487 € en 2020).**

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de voter les taux suivants pour 2021 :

	Sèvremont
Taxe sur le foncier bâti	30.66 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme DUBIN Nathalie

3 - D02.04.2021 - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DE L'AMENAGEMENT D'UNE MEDIATHEQUE ET DE LA PLACE DU COMMERCE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE ET DES AVENANTS DE FORFAITISATION DE LA REMUNERATION DE L'EQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DE L'ASSISTANT A MAÎTRISE D'OUVRAGE - Point présenté par Jean-Louis ROY

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
Vu l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage,

Par convention en date du 18 septembre 2019, la Commune de Sèvremont a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'une médiathèque et de la place du commerce.

Il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet BTB pour la réalisation de cet ouvrage.

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif et propose :

- de valider l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 1 213 800.00 € HT,
- de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire sur la base de cet avant-projet,
- d'approuver l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 130 483.50 € HT et de l'autoriser à le signer,

- d'approuver l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 59 299.74 € HT et de l'autoriser à le signer,
- d'autoriser le lancement de la phase DCE,
- de l'autoriser à lancer la consultation pour les marchés de travaux,
- de lui donner tous pouvoirs pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises,
- de préciser que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'article 2031.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 25, Contre : 1, Abstention : 5)

4 - D03.04.2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE MEDIATHEQUE - Point présenté par Jean-Louis ROY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une médiathèque sur la Commune déléguée de La Flocellière.

Il précise que cette médiathèque peut faire l'objet d'une subvention de 50 000 € au titre du contrat Territoires Région.

Il présente le plan de financement du projet :

- Conseil départemental de la Vendée : 160 000 €,
- Conseil régional des Pays de la Loire : 50 000 €,
- Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de La Loire : 347 652,59 €,
- Aménagement agence postale communale : 21 760,49 €,
- Autofinancement : 525 339,61 €,
- Coût total (HT) : 1 104 752,69 €.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le projet et le plan de financement correspondant et de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 30, Contre : 1, Abstention : 0)

5 - D04.04.2021 - VENTE D'UN ATELIER RELAIS - Point présenté par Jean-Louis ROY

Monsieur le Maire indique que la SCI 3GB a souhaité acquérir l'atelier relais de 656 m² actuellement loué par la société LG Béton avec le terrain attenant de 6 488 m².

Le service des domaines a évalué le bien pour un montant de 162 000 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de vendre la parcelle cadastrée C 1623, d'une surface de 6 488 m², pour un montant de 162 000 € HT, les frais de l'acte passé chez Maître Fourage étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - D05.04.2021 - CHOIX DE LA SOCIETE CHARGEE DES TRAVAUX DE POINT A TEMPS

Monsieur le Maire indique que la Commune de Sèvremont procède chaque année à des travaux de point à temps sur la voirie communale.

A cet effet, un accord cadre d'un an renouvelable deux fois, concernant ce type de travaux, a été rédigé afin de lancer une consultation.

Monsieur le Maire précise qu'un avis d'appel public à la concurrence a été inséré dans la presse le 9 mars 2021 dans Ouest France (85) et sur marches-securises.fr.

Au vu du rapport d'analyse des offres, il propose de retenir l'offre de la société Vendée Services Emulsion pour un montant annuel prévisionnel de 47 050 € HT et de l'autoriser à signer le marché correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - D06.04.2021 - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR UNE EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LA VOIE COMMUNALE 201 (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)

Monsieur le Maire indique que par délibération du 28 mars 2019, le conseil municipal avait accepté de verser au SYDEV une participation de 7 774 € HT pour une extension du réseau électrique sur la voie communale 201 dans le cadre de la création du lotissement de La Redonnière.
(D44.03.2019 - PARTICIPATION SYDEV_EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE VC 201 (LA FLOCELLIERE))

Le SYDEV a transmis un avenant à la convention relative à ces travaux prévoyant un montant supplémentaire à verser de 2 898 €.

Monsieur le Maire donne lecture de cet avenant et propose au Conseil Municipal de l'approuver et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 20, Contre : 3, Abstention : 8)

8 - D07.04.2021 - NUMEROTATION ET DENOMINATION DE VOIES - Point présenté par Jean-Louis ROY

Monsieur le Maire indique que des ajouts ou des modifications de numéros d'habitation dans le cadre de la mise à jour de l'adressage sur la Commune nouvelle.

Il présente le tableau ci-dessous et propose au Conseil Municipal d'approuver ces ajouts et modifications :

VOIE	Nouveaux numéros	Nouvelle VOIE	Commune déléguée	N° CADASTRE
L'Audrière	9		LA FLOCELLIÈRE	ZA 194 au lieu de ZA 32
L'Audrière	11		LA FLOCELLIÈRE	ZA 195
L'Audrière	13		LA FLOCELLIÈRE	ZA 32
L'Audrière	15		LA FLOCELLIÈRE	ZA 32
La Sicotière	28		LA FLOCELLIÈRE	ZB 7
La Sicotière	24		LA FLOCELLIÈRE	ZA 87
La Sicotière	26		LA FLOCELLIÈRE	ZA 86
La Sicotière	13		LA FLOCELLIÈRE	ZA 38
La Sagesse	44		LA FLOCELLIÈRE	ZD 94
La Sagesse	40		LA FLOCELLIÈRE	ZD 95
La Sagesse	42		LA FLOCELLIÈRE	ZD 95
La Sagesse	46		LA FLOCELLIÈRE	ZD 103
La Sauvagerie	93		LA FLOCELLIÈRE	E 908
Route de Pouzauges	32		LA FLOCELLIÈRE	ZD 88
La Maison Neuve	31		LA FLOCELLIÈRE	B 1388
Margon	8		LA FLOCELLIÈRE	AB 27
Margon	5		LA FLOCELLIÈRE	B 1265
Margon	6		LA FLOCELLIÈRE	B 1265
Le Moulin au Chat	30		LA FLOCELLIÈRE	A 221
Salboeuf	16		LA FLOCELLIÈRE	A 623
Rue du Père Dalin	1 bis		LA FLOCELLIÈRE	
Rue du Champ de la Ville	8 bis		LA FLOCELLIÈRE	AM 195
Impasse Jean-Yole	4 bis		LA FLOCELLIÈRE	AE 740
Impasse Jean-Yole	4 ter		LA FLOCELLIÈRE	AE 739
Résidence Bois Sainte Marie	13		LA FLOCELLIÈRE	AI 24
Place du Porche	8		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	AB 131
Place du Porche	9		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	AB 130
Place du Sommet	14		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	AB 110
Rue du Mail	11		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	AB 299
Rue du Mail	18		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	AE 624 et 630
L'Aurière	102		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZA 33
L'Aurière	100		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZE 14
La Colonne	14		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 204
Les Coux	153		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZA 52

Les Coux	154		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZB 9
Impasse du Moulin	4	Impasse de l'Horizon	SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZT 321
Le Moulin des Landes	175		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZE 58
La Viardière	150		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZD 4
La Pinsonnière	108		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZA 41
La Bessonnière	171		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZV 396
La Haute Monnière	131		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZI 15
La Marquisière	176		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZA 55
ZI de l'Epaud	3	Rue Aranjou	SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 164, 165 et 167
ZI de l'Epaud	5	Rue Aranjou	SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 168
ZI de l'Epaud	7	Rue Aranjou	SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 166
ZI de l'Epaud	9	Rue Aranjou	SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 171
ZI de l'Epaud	11	Rue Aranjou	SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 171
ZI de l'Epaud	14	Rue Aranjou	SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 161
Rue de l'Artisanat	2		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 195
Rue de la Colonne	1		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 199
Rue de la Colonne	3		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 200
Rue de la Colonne	2		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 198
Rue de la Colonne	4		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 198
Rue de la Colonne	6		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 198
Rue de la Colonne	8		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	ZL 198
La Doraire	250		LA POMMERAIE-SUR-SÈVRE	A 2271
La Doraire	254		LA POMMERAIE-SUR-SÈVRE	A 141
La Doraire	256		LA POMMERAIE-SUR-SÈVRE	A 2056
Le Haut Boussiron	1		LA POMMERAIE-SUR-SÈVRE	B 4

La Grande Brenonnière	1 Bis		LA POMMERAIE-SUR-SÈVRE	C 1101
La Grande Brenonnière	7		LA POMMERAIE-SUR-SÈVRE	C 1118
Vilcreux	20		LA POMMERAIE-SUR-SÈVRE	C 1190
Vilcreux	22		LA POMMERAIE-SUR-SÈVRE	C 1190
Rue de l'Etang	2 bis	Rue de l'Orée du Bosquet	LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR	C 1566
Impasse des Encriers	2		LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR	C 1600
Impasse des Encriers	4		LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR	C 1600
Impasse des Encriers	6		LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR	C 1600
Impasse des Encriers	8		LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR	C 1600
Impasse des Encriers	10		LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR	C 1600
Impasse des Encriers	12		LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR	C 1600
Impasse des Encriers	14		LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR	C 1600
Régularisation délibération				
La Baudrière	93 (au lieu du 91)		LA FLOCELLIÈRE	B 993
Carmel	27	L'Ouche de Carmel	LA FLOCELLIÈRE	AH 52
La Chagnais	29 (au lieu du 27)		LA FLOCELLIÈRE	D 317
La Chagnais	27 (au lieu du 25)		LA FLOCELLIÈRE	d 319
Impasse des Soguetières	3 (au lieu du 2)		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	A 1467
Impasse des Soguetières	5 (au lieu du 3)		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	A 1468
Impasse des Soguetières	7 (au lieu du 4)		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	A 1469
Impasse des Soguetières	9 (au lieu du 7)		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	A 1463
Impasse des Soguetières	11 (au lieu du 8)		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	A 1464
Impasse des Soguetières	13 (au lieu du 9)		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	A 1465
Impasse des Soguetières	2 (au lieu du 13)		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	A 1459
Impasse des Soguetières	4 (au lieu du 12)		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	A 1460

Impasse des Soguetières	6 (au lieu du 11)		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	A 1461
Impasse des Soguetières	8 (au lieu du 10)		SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	A 1462
Impasse des Vignerons		Impasse de la Lavande		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - D08.04.2021 - DEMANDE DE SUBVENTION - Point présenté par Alexandra BITEAU

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de subvention par l'association de l'Harmonie Banda « Sans Demi-Mesure » et de l'école de musique de La Pommeraie-sur-Sèvre.

La commission « acteurs économiques et associations », lors de la réunion du 6 avril 2021, a proposé de verser 900 € à l'association de l'Harmonie Banda « Sans Demi-Mesure » et 84,88 € à l'école de musique de La Pommeraie-sur-Sèvre.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission et verser les sommes indiquées aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - D09.04.2021 - DEMANDE DE LABELLISATION DE SENTIERS PEDESTRES AU LABEL DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE - Point présenté par Alexandra BITEAU

Monsieur le Maire rappelle les critères requis pour une labellisation de sentier au label départemental. Après présentation, il propose de :

- **solliciter** la labellisation auprès du Département du (ou des) sentier(s) dénommés :
    - « Les Moulins » situé sur les Communes de Sèvremont et de Saint Paul en Pareds,
    - « Nature et Interprétation » situé sur la Commune de Sèvremont,
    - « Les Châtaigniers » situé sur la Commune de Sèvremont,
    - « Le Puy Lambert » situé sur la Commune de Sèvremont.

- **L'autoriser** à signer une convention avec le Département visant à définir les obligations de chacune des deux parties dans le cadre de la labellisation du sentier ou des sentiers au label départemental.

- **Autoriser la diffusion et l'exploitation des données** (cartographiques et numériques) dans le S.I.G. départemental et la mise à disposition des données à Géo Vendée.

- **Autoriser la promotion du (ou des) sentier(s)** (cartographiques et numériques) dans les outils de promotion numériques ou papiers.

- **L'autoriser** à signer les conventions de passage avec les propriétaires des parcelles privées concernés.

La collectivité sollicitant le label s'engage à :

- garantir le respect des critères qui ont permis l'attribution du label départemental ;
- s'assurer ou faire assurer l'entretien régulier (débroussaillage et élagage de l'itinéraire) des accotements enherbés des routes longées par le sentier, pour permettre le passage et la sécurité des randonneurs et favoriser la continuité des tracés ;
- garantir le balisage du (ou des) itinéraire(s) susmentionné(s) par un suivi régulier (balisage propre, visible et bien positionné, accessibilité du sentier et du parking, panneau de départ ou plaquette bien positionné(e)...) ;
- installer au départ du sentier la signalétique fournie par le Département (plaquettes ou panneau de départ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION 028/2021

Renonciation à acquérir la parcelle cadastrée AC 464 – Patrice BARBARIT – Saint-Michel-Mont-Mercure

DECISION 029/2020

Renouvellement adhésion à la Fédération nationale des Centres de Santé – 895 € - Année 2021

DECISION 030/2021

Location local situé 5, place du Sommet – Saint-Michel-Mont-Mercure – Aurélie BAZANTE – Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

DECISION 031/2021

Renonciation à acquérir la parcelle cadastrée AB 161 – Elodie CANTIN – Saint-Michel-Mont-Mercure

12 - D10.04.2021 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire au budget principal en raison de l'approbation de l'avant-projet définitif de l'aménagement d'une médiathèque et de la place du Commerce sur la Commune délégué de La Flocellière.

Il propose les écritures comptables ci-jointes permettant d'engager les frais d'étude d'un montant de 180 000 € (Maîtrise d'Œuvre et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

Signé électroniquement par : Jean-louis Roy
Date de signature : 22/04/2021
Qualité : Maire de Sèvremont

D10.04.2021 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

85090	COMMUNE SEVREMONT	DM n°1 2021
Code INSEE	BUDGET PRINCIPAL - 115 00	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	984.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**984.88 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6574-01 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	984.88 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**984.88 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**984.88 €**	**984.88 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	984.88 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**984.88 €**	**0.00 €**
D-2138-204-321 : Bibliothèque la Flocellière	0.00 €	180 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**180 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313-020 : Constructions	180 984.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**180 984.88 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**180 984.88 €**	**180 000.00 €**	**984.88 €**	**0.00 €**
Total Général		**-984.88 €**		**-984.88 €**

(1) y compris les restes à réaliser